Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pierre, 30 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 1.01. — TELEPHONE

MECONTENT DE SA FEMME

Le sieur Edouard Deketelaere, demeurant boulevard de Paris, cour Papillon, vit séparé de sa femme.

Celle-ci se trouvait dimanche soir dans un estaminet de la place du Trichon. Deketelaere ayant bu largement pour noyer l'année finissante eut l'idée d'aller briser les carreaux de la vitrine de cet estaminet.

Il en brisa trois et fut arrêté, pour cet exploit, vers onze heures, par les agents Meirhaeghe et Seynave.

Edouard Deketelaere sera poursuivi pour ivresse et bris de clôture.

INTERDIT DE SEJOUR

Les agents Masse et Mertier ont mis en état d'arrestation, rue Neuve, le nommé Jules Durand, 31 ans, sans profession ni domicile fixe.

Durand était sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour.

JEAN-FRANÇOIS DEVRA PURGER

En vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 27 décembre 1910, le condamnant à quarante jours de prison pour coups et blessures, le nommé Ploegaert Jean-François, 51 ans, tisserand, rue des Anges, 13, a été arrêté mardi matin, rue des Anges, par les agents Rancelet et Dhalluin.

ANCIENS MILITAIRES

La commission administrative des Anciens Militaires s'est réunie, café Achille Bourgois, 63, rue de Lannoy, pour le renouvellement de son bureau.

Ont été élus : MM. Paul Seynaeve, président ; Urbain Brouchotte, vice-président ; Léon Duget, trésorier ; Alphonse Leman, secrétaire.

Les administrateurs sont : MM. Etienne Leconte, Alphonse Leconte, Fernand Moutier, Oscar Moulard, Arthur Dubois, Henri Teffri, Pierre Médon, Louis Voisart.

SOCIETE COOPERATIVE « LA PAIX »
Emprunt 1907 ; Tirage d'amortissement

Les 29 obligations dont les numéros suivent sont remboursables à partir du 2 janvier 1912 :

1030 — 412 — 388 — 665 — 1197 — 742 — 918 — 66 — 1074 — 928 — 458 — 921 — 1151 — 152 — 523 — 1178 — 955 — 1119 — 599 — 797 — 716 — 575 — 295 — 626 — 172 — 908 — 753 — 663 — 805.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses section du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûte le moins cher.

S'adresser au bureau provisoire : 38, Grande-Rue, Roubaix.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL. — Aujourd'hui mercredi, au Café Français, à sept heures, répétition générale pour le sextuor. A huit heures, répétition générale des chœurs. Présence absolument indispensable.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 2 janvier 1912

Naissances. — Henri Lefebvre, rue Voltaire, 62. — Marguerite Depraetere, quai de Calais, 16. — Albert Dhertoigne, avenue Julian Lagache. — Michel Lepoutre, rue Mimerel, 29. — François Verholen, rue de la Bedoule, 107.

Décès. — Jules Faille, 1 mois, avenue Julien Lagache. — Pierre Canderlier, 76 ans, sans profession, rue du Tilleul, 221.

Notre Almanach 1912

304 PAGES DE LECTURES ET DE GRAVURES

Prix : 0 fr. 40 - Franco : 0 fr. 55

LE RECLAMER A NOS DEPOSITAIRES ET VENDEURS

WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL. — La réunion du Conseil municipal annoncée la semaine dernière et qui a été remise aura lieu vendredi prochain 5 janvier, à huit heures du soir, à la mairie.

RENTES OUVRIERES. — A la Filature du Nord, un ouvrier, Joseph Dekets, âgé de 14 ans, demeurant rue des Fleurs, à Roubaix, est tombé sur un rail de rendeur et s'est contusionné le genou gauche. 15 jours de repos ; docteur Demoulin.

— A la teinturerie Hamart frères, un ouvrier, Marcellin Rocland, gé ade 24 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, est tombé en portant une pièce de tissu et s'est fait une entorse dorso lombaire. Le docteur Burin lui a prescrit 15 jours de repos.

SAVON N.-D. de la TREILLE

Savon pur pour le linge et le ménage avec sachet parfumé. — Victor VAISSIER.

LANNOY

LA CLASSE 1911. — La classe 1911 compte 13 conscrits. Leur inscription eut lieu hier.

LYS

ACTE DE COURAGE. — Le préposé des douanes Trinet s'est distingué hier en arrêtant — non sans avoir été traîné sur un long parcours — le cheval de M. Stock-Boisset, qui s'était emballé en face de la gare et traversait à toute allure la rue du Bois.

LA CAMBRIOLE. — Pour la seconde fois, d'audacieux malfaiteurs opèrent avec succès cette fois, le cambriolage de l'habitation de M. Derudder, horloger, rue de Leers. L'alarme donnée par une voisine mit en fuite les malfaiteurs. Peu après le garde Trentesoeurs mettait en état d'arrestation un nommé Julien Descamps, 20 ans, sans domicile fixe, qui avait tenu des propos compromettants et dont l'emploi du temps donné sur la demande de l'agent fut reconnu faux. Descamps, qui nie être l'auteur du cambriolage, a été mis à la disposition du parquet.

A COUPS DE COUTEAU. — Jaloux de ce qu'il avait su conquérir le cœur de son amie, Henri Lemahieu, journalier, a porté plusieurs coups de couteau, d'ailleurs peu graves, à un nommé Baudry, de Lys. La justice informe.

GAZETTE TOURQUENNOISE

La réorganisation du service des finances

SUR L'INITIATIVE DE M. DRON, DEPUTE-MAIRE, LE SERVICE DE LA COMPTABILITE COMMUNALE VA ETRE SENSIBLEMENT AMELIORE. — LES AVANTAGES DU NOUVEAU SYSTEME.

M. Dron a soumis dernièrement au Conseil municipal un très intéressant projet de réorganisation des finances.

Il trouve que le service des finances, tel qu'il existe actuellement à Tourcoing, est notoirement défectueux et qu'il ne correspond plus à l'importance croissante du budget et à l'augmentation continue du patrimoine de la ville.

Les attributions et les responsabilités de ce service n'ont pas été jusqu'ici nettement définies, sa surveillance en a toujours été difficile, son fonctionnement est archaïque et incomplet.

REFORMES NECESSAIRES

Il importait de remédier à cet état de choses qui pouvait devenir préjudiciable à la bonne gestion des deniers communaux. M. Dron, après avoir étudié à fond cette question si délicate et si complexe, a rédigé un rapport très documenté, dont nous croyons intéressant de reproduire les passages essentiels.

Le système actuel, divisé en autant de comptabilités particulières qu'il y a de services, manque d'unité d'action. Chacun agit selon sa propre inspiration; en général les chefs de services étant naturellement plus portés à concentrer toute leur attention sur la partie technique du administrative qui leur est dévolue, observent tant bien que mal les instructions qui régissent la comptabilité publique; il arrive donc fréquemment que des affaires mal engagées provoquent des difficultés parfois bien embarrassantes à résoudre.

Il n'échappera à personne que l'économie d'une pareille organisation place le Maire dans des conditions défavorables pour gérer effectivement par lui-même les affaires de la commune; il n'a pas la haute main dans la direction de son administration et se trouve en quelque sorte sous la dépendance de son personnel dont il ne peut contrôler les actes.

Cet état de choses nous a naturellement amené à envisager la création d'une organisation financière basée sur les principes de la centralisation.

POUR LA CLARTE

Mais ce n'est qu'avec beaucoup de circonspection que nous avons pu aborder l'étude d'une question aussi délicate. Il faut surtout, pour faire œuvre utile, que le service nouveau, tout en faisant abstraction des situations acquises et des prérogatives à ménager, n'apporte aucune entrave au fonctionnement des autres services et ne s'inspire pas dans leurs attributions. Le but principal d'une comptabilité centrale groupant sous une direction unique toutes les opérations financières, c'est d'apporter de la clarté dans les comptes, de mettre l'Administration au courant des situations partielles, soit par entreprise, soit par article du budget, et aussi, au besoin, de la situation d'ensemble. Il faut également qu'elle soit à même de faire constater en temps utile la préparité des crédits sur le point d'être épuisés, ainsi que des dépenses soient effectuées sans l'assentiment du Conseil municipal.

En principe, la comptabilité doit être en mesure, à toute époque, de fournir la situation financière partielle ou totale.

Il importe pour cela qu'elle connaisse dès leur origine tous les actes et titres quelconques susceptibles d'intéresser les finances.

LE ROLE DE LA COMPTABILITE CENTRALE

Ces résultats ne pourront être obtenus que par la centralisation des ressources disséminées dans les services.

La comptabilité sera informée de toute opération de recette ou de dépense. Cette formule, qui renferme toute la conception du régime nouveau est la base de la réorganisation projetée.

Mais il demeure entendu, cependant, que ces dispositions ne s'appliqueront pas entièrement aux exploitations industrielles monopolisées. En ce qui les concerne, le rôle de la comptabilité centrale se bornera à recueillir une fois par mois le montant des recettes constatées et celui des dépenses engagées et à adapter leurs opérations aux règles de la comptabilité publique; cette mesure spéciale est prise afin de ne pas gêner l'action des directeurs dans la gestion de leurs établissements. Au surplus, les commissions spéciales continueront, comme par le passé, à en assurer la surveillance et le contrôle.

Une question qui a aussi son importance, c'est la délimitation, dans ce qu'il peut y avoir de commun entre eux, des attributions des services du contentieux, assurés par le secrétariat général et de la comptabilité, pour éviter les confusions et déterminer les responsabilités.

Dans la plupart des villes importantes, c'est la comptabilité qui est chargée des formalités relatives aux adjudications et aux traités de gré à gré. Ici, jusqu'à présent, c'est le bureau du secrétariat qui s'en est chargé; à l'avenir, d'après le nouveau règlement, c'est au comptable qu'incombiront ces attributions.

Ce sera logique puisqu'il lui appartient d'assurer l'exécution des conditions insérées dans ces actes; le répertoire des actes administratifs sera en conséquence tenu sous sa responsabilité. Ce répertoire est un registre où sont succinctement mentionnés, sous la surveillance et le contrôle de l'Administration de l'Enregistrement, tous les actes, marchés, procès-verbaux d'adjudication passés par le Maire et qui intéressent activement ou passivement les finances de la ville.

Utile également serait la création de régies partielles dans certains services, afin d'en faciliter le fonctionnement, notamment aux écoles pratiques de garçons et de filles, à l'école des Beaux-Arts, à l'Académie de Musique, à l'Hôtel-de-Ville.

L'avantage de ce procédé consiste dans la faculté de régler immédiatement les menues opérations de recettes ou de dépenses par l'entremise de régisseurs; l'on évite ainsi aux petits créanciers et débiteurs des déplacements et des pertes de temps en multiples formalités pour des sommes relativement infimes. Parfois même le règlement immédiat s'impose, s'il s'agit par exemple d'achats de timbres, de location de voitures, de frais de transport, de pourboires, de salaires, de secours urgents, etc.

LA REFORME ET LE PERSONNEL

Tels sont, dans les grandes lignes, les raisons d'être d'une comptabilité centralisée, les avantages qu'en retirera l'Administration municipale et les points sur lesquels portera la réforme financière.

Les attributions et le fonctionnement du nouveau service des finances sont précisés dans le règlement renfermant les détails de l'organisation nouvelle que nous avons l'honneur de vous communiquer.

Cette réforme entraînera nécessairement une augmentation de personnel : actuellement il se compose d'un chef de bureau et de 3 employés. Sans émettre la prétention de limiter le nombre que le nouveau service exigera, nous avons estimé qu'il ne pourrait être inférieur à 7 (y compris le directeur) sans compromettre la réussite de la réforme. Si, à l'expérience, ce chiffre était jugé insuffisant, nous en aviserions le Conseil.

Le personnel se composera de celui déjà existant et de trois nouvelles recrues, de préférence de jeunes aides-commis, possédant les aptitudes requises pour devenir avec le temps et l'expérience, de bons comptables.

Quant aux comptables des autres services, ils resteront attachés aux services où ils ont été employés jusqu'ici et ils pourront utilement servir à en améliorer l'organisation.

CONCLUSION

Voilà un projet original susceptible de rendre les plus grands services. Il peut se résumer dans cette formule : « Pour la clarté, par la centralisation ».

Cette réorganisation du service des finances s'impose ; son utilité n'échappera à personne. C'est l'une de ces réformes qui ne font aucun bruit, qui ne soulèvent ni discussions passionnées, ni polémiques irritantes, mais qui rendent à tous les plus signalés services.

CHASSE PROHIBEE

Le sieur Valérie Cuisseau, 17 ans, manœuvre, rue de la Croix-Rouge, 160, et le sieur Henri Lesaffre, 19 ans, rue de la Potente, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal pour délit de chasse.

AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

D'audacieux malfaiteurs ont pénétré hier chez M. Henri Declercq, 56 ans, cabaretier, demeurant 157, rue de Roubaix.

Ils ont dérobé une montre en or et une paire de chaussures, le tout valant 150 francs.

M. Guichard, commissaire de police du 1er arrondissement, qui a reçu la plainte du cabaretier, a ouvert une enquête.

LES CARS TAMPONNENT...

Lundi à 8 heures 30 du soir, un sexagénaire, M. Henri Duforest, âgé de 65 ans, garçon de cour chez M. Dal, fermier, rue du Brun-Pain, a été tamponné et renversé, rue Nationale, par un car L.

Relevé par les témoins de l'accident, le malheureux, qui avait la cuisse gauche fracturée, a été transporté à l'hôpital.

NOUVEL AN !

Le sieur Louis Delose, 55 ans, noyauteur, demeurant rue du Moulin-Fagot, a été arrêté le 1er janvier au soir, rue Parmentier, pour tapage nocturne.

Delose avait « étreenné » trop copieusement.

THEATRE MUNICIPAL

Demain jeudi 4 janvier, à 8 heures précises : MADEMOISELLE JOSETTE MA FEMME, comédie des plus amusantes en 4 actes de MM. R. de Flers et G. de Caillavet, dont le succès à Paris fut consacré sur le théâtre du Gymnase par plus de 300 représentation consécutives.

On commencera par CAVALLERIA-RUSTICANA, opéra en 2 tableaux, musique de P. Mascagni.

En présence de l'énorme succès sans précédent de LA VEUVE JOYEUSE, et pour permettre au public nombreux qui n'a pas encore faute de places entendu cette ravissante opérette, la direction a décidé de donner trois représentations supplémentaires qui auront lieu samedi 6, dimanche (soirée), lundi 8 janvier, aux prix réduits du dimanche soir.

Dimanche 8, en matinée : FAUST.

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 2 janvier 1912

Naissance. — Marguerite Cock, rue de Flandre, cour Balgodt, 1.

Décès. — Clovis Delplanque, 82 ans, sans profession, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 6. — Louis Dubuvon, 67 ans, jardinier, avenue des Villas, 2.

LILLE

LILLE LA NUIT

EXPLOITS D'APACHES

Rue des Etaques

De toute dans le quartier Saint-Sauveur, les agents Bonnet, Clément et Decottignies appréhendaient lundi matin, vers quatre heures, qu'un sieur Charles Desprez, interdit de séjour, se querellait avec des consommateurs de l'estaminet Pistel, situé rue des Etaques.

Les policiers se gendirent aussitôt sur les lieux. A leur vue, Desprez s'enfuit dans une dépendance du débit. Poursuivi par les agents, il fut arrêté.

Par ses cris, il alerta à la suite une cinquantaine d'individus aux allures louches qui entourèrent les agents, les insultèrent et tentèrent, par la force, d'arracher de leurs mains l'interdit de séjour qu'ils emmenaient.

Absolument débordés, des agents durent mettre sabre au clair, pour maintenir au respect leurs agresseurs. Finalement deux autres de leurs collègues, les agents Lenain et Minet, prévenus par un homme de bonne volonté qui avait assisté à cette scène, accoururent à la rescousse et prêtèrent main forte à leurs camarades. Charles Desprez put de cette façon être conduit au poste du 30 arrondissement.

Deux individus, des nommés Eloi Bataille, 21 ans, et Picard Decroix, sans profession ni domicile fixe, qui s'étaient fait remarquer par leurs injures et leur zèle à vouloir délivrer leur triste camarade, furent appréhendés peu de temps après et conduits au poste.

Ce joli trio a été déféré au parquet.

Encore rue des Etaques

La police a mis, lundi, en état d'arrestation le sieur Clément Decobère, 20 ans, sans profession, demeurant 136, rue Philadelphie.

Cet individu, au cours d'une rixe qu'il eut à l'estaminet Hufen, rue des Etaques, brisa deux carreaux, un litre de rhum et quelques verres à boire.

Une fille soumise, Florine Valendet, et un sieur Jean-Baptiste Claes, qui s'étaient opposés à l'arrestation du perturbateur, se sont vu dresser procès-verbal pour cette opposition.

Ils auront également à répondre d'outrages envers les agents.

Rue de Jemmapes

Un infirmier de l'hôpital Saint-Sauveur, M. Gaston Scherrier, 20 ans, s'était égaré lundi soir, vers onze heures et demie, dans le quartier Saint-André.

Il demanda le chemin à un passant qui l'entraîna rue de Jemmapes.

Tout à coup, ce passant qui n'avait pas une figure rassurante lança un coup de sifflet. Aussitôt M. Scherrier fut entouré par trois individus qui le rouèrent de coups et lui enlevèrent son portemonnaie contenant une quinzaine de francs.

Tout contusionné l'infirmier se rendit au poste de police et raconta l'agression dont il venait d'être victime.

Ses agresseurs, dont il a donné un signalement détaillé, sont activement recherchés par la Sûreté, qui a là une occasion de se distinguer.

AU PARQUET

L'explosion de l'usine Boutemy

On se souvient qu'une terrible explosion se produisit jeudi dernier, vers 4 heures du soir, à la filature de lin et tissage de MM. Boutemy frères, de Willems. Un ouvrier, M. Arthur Vanderwille, 50 ans, fut très grièvement blessé.

M. Delalé, juge d'instruction, chargé de cette affaire, vient de désigner M. Grimpret, ingénieur, en qualité d'expert.

M. Grimpret a pour mission de rechercher les causes de l'explosion.

Secret de fabrication

Le papetier Arthur Hermans, 23 ans, demeurant à Menin, a, étant employé en qualité d'ouvrier chez M. Verkindere, divulgué des secrets pour la fabrication du papier d'étain à la firme Hamel, Nangoro et Blemme.

M. Delalé renvoie l'indiscret devant le tribunal correctionnel, audience du 16 février.

Pseudo-banqueroutiers

M. Amédée Roucou, 55 ans, et sa femme Adelina, ex-marchands de tissus à Tourcoing, poursuivis pour banqueroute, bénéficient d'une ordonnance de non-lieu délivrée en leur faveur par M. Delalé.

Un mauvais fils

Le sieur René Binnié, 45 ans, déclara en novembre dernier, à sa mère, rentière à Haubourdin, qu'il allait la tuer si elle ne lui remettait pas une somme d'argent assez importante.

La gendarmerie, mise au courant de cette sommation brutale, procéda à l'arrestation de ce mauvais fils qui, au moment où ils l'appréhendèrent, injuria copieusement les représentants de la maréchaussée.

M. Delalé renvoie René Binnié, qui ne paraît pas jouir de la plénitude de ses facultés, audience du 5 janvier.

Un triste sire

Le portefaix Victor Flament, 46 ans, demeurant rue Sainte-Aldegonde, est accusé de s'être livré à des actes immoraux sur la personne de la jeune Clémentine Spisskaert, 6 ans, laquelle demeure près de chez lui.

M. Delalé renvoie en correctionnelle ce triste personnage qui comparaîtra à l'audience du 5 janvier.

Il ne faut jamais frapper une femme...

Un cavalier au 11e cuirassier, Omer Merville, 20 ans, frappe, le 11 septembre à Herlies, M. Joseph Jupin, et sa femme Eveline.

Le brutal militaire comparaîtra à l'audience correctionnelle du 2 février.

Un non-lieu

Les nommés Anais Guilbert, 21 ans, domestique à Lille, et son ancien ami Jean Verschueren, 28 ans, dessinateur, étaient poursuivis pour avortement. Leur culpabilité n'étant nullement établie, ils bénéficient tous deux d'une ordonnance de non-lieu.

Les voleurs sont partout

Le montre magique

Mme veuve Tiberghien, pensionnaire d'une maison de santé située boulevard de la Lorraine, recevait dernièrement la visite d'un individu qui lui demanda quelques renseignements.

Guettant la sortie de la vieille dame, qui devait s'absenter quelques instants, cet individu s'introduisit chez elle et s'empara d'une montre en or, d'un évaleur de deux cent cinquante francs.

Sur plainte de Mme Tiberghien, la police a ouvert une enquête sur ce vol.

LES ACCIDENTS

Jeux dangereux

Deux écoliers, Maurice Prévost, onze ans, et Théophile Broutin, même âge, demeurant rue du Général Dewett, cour Lebleu, 10 et 16, jouaient lundi matin, non loin de chez eux, à ce que les gamins dénomment le jeu de « guise ».

Soudain, le jeune Broutin, envoya le bout de bois sur lequel il frappait dans l'œil de son petit camarade.

Atteint à l'arcade sourcilière, le jeune Prévost perdit abondamment son sang. Il fut pansé chez un pharmacien voisin et put ensuite regagner son domicile.

La blessure de l'écolier n'offre aucun caractère de gravité.

Malencontreuse chute

Raimond place Vauban, un ouvrier, Charles Carpentier, demeurant rue Pierre-Legrand, 263, fit une cute et tomba sur un tonneau de bouteille, qui lui fit un pouce de la main droite une profonde entaille.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Gallinger, M. Charles Carpentier, dont la blessure offre un certain caractère de gravité, a été conduit et admis à l'hôpital St-Sauveur.

La Journée des Tamponneurs

RUE LEON-GAMBETTA

La Compagnie des Tramways a une façon à elle de souhaiter une bonne année à ses voyageurs

Vers huit heures du matin, avant-hier, lundi, le car B-552 se dirigeait vers Wazemmes, ayant sa plate-forme avant bondée de voyageurs. A l'arrière, se trouvaient seulement quatre personnes. A hauteur du numéro 110 de la rue Léon-Gambetta, à un croisement, un autre car B-635 venant en sens inverse ne put s'arrêter à temps et vint heurter avec violence l'arrière du premier tramway.

Sous le choc, la plupart des glaces des deux véhicules volèrent en éclats. Les quatre voyageurs, parmi lesquels un agent, qui se trouvaient sur la plate-forme tamponnée, furent tous plus ou moins grièvement blessés, principalement par des débris de verre.

L'agent, Edouard Duribeux, 35 ans, sergent de ville, demeurant rue Dubois, 19, porte une forte coupure à l'arcade sourcilière droite, qui a nécessité quatre points de suture.

Il a en outre une coupure à la lèvre supérieure, ainsi qu'une contusion du thorax sur les suites de laquelle le docteur Caudron, qui a donné les premiers soins au blessé, n'a pu se prononcer.

M. Edouard Sauvage, 24 ans, fourneur en fer, rue d'Esquermes, 113, porte des coupures à la lèvre supérieure, à la joue gauche et une entaille assez profonde au pouce de la main gauche.

M. Frédéric Cruchon, ingénieur civil, demeurant rue de Béthune, 9, à Loos, porte une légère coupure à l'arcade sourcilière droite.

Le quatrième voyageur blessé, n'a pas voulu faire connaître son nom, il porterait, nous a-t-on dit, des coupures légères à la face.

Ces trois dernières personnes ont pu regagner à pied leur domicile. Seul l'agent Duribeux a dû être reconduit chez lui par un de ses collègues et s'aliter, la contusion qu'il a reçue au thorax le faisant beaucoup souffrir.

Le wattman du tramway tamponneur, interrogé, a déclaré que tous ses efforts pour arrêter sa voiture avaient été vains, les rails ayant été rendus très glissants par la boue qui les recouvrait.

Le commissaire du quartier a ouvert une enquête afin d'établir les causes exactes de cet accident.

Quant aux deux voitures qui se rencontrèrent, elles durent être remorquées jusqu'au dépôt, l'abordage que nous venons de relater les ayant mis pour le moment hors de service.

Place Jeanne-d'Arc

Passant lundi, vers neuf heures et demie du matin, place Jeanne-d'Arc, le car E 570 se dirigeant vers la place Philippe-Lebon, a tamponné et bousculé une voiture à quatre roues, conduite par M. Georges Sanders, 27 ans, rue des Postes, 25.

Au cours de cette rencontre, le tramway a eu son tablier défoncé. Quant au véhicule hippomobile, il n'a subi que quelques dégâts peu importants.

Wattman pressés

Sachant que la plupart des wattmen ont la peu louable coutume de remettre en marche leur voiture lorsque celle-ci est à peine arrêtée, un vieillard de 72 ans, M. Verhaeghe, pensionnaire de l'Hospice Général, blessé, lundi, descendre du car T passant porte de Valenciennes.

Malheureusement le tramway marchait encore. Le vieillard perdit l'équilibre et tomba si malheureusement qu'il se fractura le pied droit.

Le blessé fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur où l'amputation du pied fracturé fut jugée nécessaire.

L'état de M. Verhaeghe est relativement satisfaisant.

Pylone brisé

Un car G passait hier soir, vers 7 heures, rue Pierre-Legrand, lorsque soudain, à hauteur de la rue Maisence, le fil de trolley se brisa.

La perche, rendue subitement libre, alla cogner violemment un pylone, qui fut brisé à sa base. Le mât en fer, perdant son équilibre, s'inclina fortement sur la voie publique, au grand émoi des passants.

Afin d'éviter tout accident, il serait souhaitable que les réparations nécessaires soient faites en cet endroit le plus tôt possible.

ON LE MALTRAITAIT... IL VOULUT SE SUICIDER !

Au cours de l'avant-dernière nuit, vers une heure du matin, la police était prévenue par Mme aCtherine Barrez, veuve Bayeux, 48 ans, demeurant Cour A l'Eau, que son amant, Victor Martinache, 49 ans, avec lequel elle vit depuis trois ans, venait de se frapper d'un coup de couteau au cou.

En réalité, cette affaire était beaucoup moins tragique.

Victor Martinache, sous le prétexte que les enfants de sa maîtresse l'avaient maltraité, et que cette dernière lui avait cherché dispute, s'était emparé d'un couteau dans l'intention de se frapper.

Heureusement, l'arme ne coupait pas. D'autre part, le désespéré qui n'avait peut-être pas l'intention de se faire grand mal, en fut quitte pour une forte égratignure au côté gauche du cou.

Cette affaire s'est du reste terminée par une réconciliation générale.

Les méfaits de l'alcool

Un ivrogne meurt dans un poste de police

Lundi soir, le sieur Brunswick, 62 ans, sans domicile fixe, vivant habituellement d'aumônes, avait si bien fêté le nouvel an, qu'il ne tenait plus sur ses jambes.

En sortant d'un estaminet, il eut la mauvaise idée d'attirer sur lui l'attention d'un agent en chantant son grand air favori.

Conduit au poste voisin et écroué, le malheureux trépassa au cours de la nuit, des suites d'une congestion occasionnée par l'alcool.

M. le docteur Rouzé, appelé à lui donner des soins, ne put que constater la mort du vieux poivrot.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LECLUSE

LES MAUVAISES ETRENNES. — Le cultivateur Honoré François, voulant faire un placement de ses économies, soit 1,700 francs, constata que celles-ci avaient disparu, en même temps que le petit sac qui les contenait et qu'il avait mis au fond de sa garde-robe.

Une enquête est ouverte, mais le volé n'a aucun soupçon de l'identité de son voleur.

HAMEL

DANS DE BEAUX DRAPS. — Le rempailleur de chaises Roscreau Hubert a porté plainte contre l'indélicat inconnu qui lui a dérobé des draps de lit, mis à sécher dans le jardin.

DRCHIES

SOYEZ BONS POUR LES ANIMAUX. — La chienne du négociant en graines Dubaëb François, une superbe griffon, d'une valeur de 300 francs, a été empoisonnée par un lâche, inconnu que l'on recherche.

ECAILLON

Un braconnier tire sur un garde

Le garde Mayr Gottfried, sujet autrichien, au service de M. Dufour, brasseur, était de surveillance dans la propriété de celui-ci.

Il aperçut un braconnier qui enlevait du poisson d'un bassin de pisciculture. Le garde s'élança, poursuivit l'homme, qu'il ne put atteindre, et qui lui tira un coup de feu, sans heureusement le toucher.

La gendarmerie enquête.

CŒULZIN

UN BEAU LOUP. — Le journalier J.-B. Vallez, 28 ans, a tué dans des champs, d'un seul coup de fusil, douze pigeons.

Son adresse a été récompensée... par un procès-verbal.

SOMAIN

DISPARITION. — L'employé de chemin de fer Ruyckebusch, 23 ans, n'a pas reparu, chez son logeur depuis le 29 décembre.

Il est recherché.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

AULNOY

A L'ESTAMINET. — Une discussion s'était élevée à l'estaminet Moncheu entre le couvreur en paille Henri Evrard et son neveu, Emile Evrard.

Il paraît que ce dernier lança à son adversaire une chose qui l'atteignit et le blessa à la tête.

RESPECT A L'AUTORITE. — Le garde-champêtre Ferdinand Lobry a porté plainte contre le couvreur Henri Evrard qui aurait profféré des outrages à son adresse.

Evrard a reconnu le fait. Il regrette vivement les paroles outrageantes qu'il aurait pu prononcer.

MARLY

JEU DANGEREUX. — M. Victor Marissal se trouvait avec sa famille dans sa cuisine lorsqu'une balle de carabine brisa le carreau d'une fenêtre et vint s'aplatir sur le mur à deux mètres au-dessus du berceau de son enfant, âgé de sept mois.

Une enquête est ouverte. On recherche quel individu a tiré ce coup de carabine, qui aurait pu causer de graves accidents.

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

UN CAMBRIOLAGE. — Rentrant chez lui après une courte absence, le mineur Joseph Lomprez constata qu'on avait pénétré chez lui.

A l'aide d'une bone, des pesées avaient été faites sur une fenêtre. Celle-ci avait pu être ouverte.

M. Lomprez se rendit aussitôt dans sa chambre et constata qu'une somme de 15 francs, placée dans un mouchoir et cachée entre deux matelas était disparue.

M. Lomprez a porté plainte. Il y a trois ans, il avait été victime d'un vol de 98 fr. dans des circonstances semblables.

RŒULX

LES MOUTONS EN BATTADE. — Nous avons relaté le vol de dix-neuf moutons dont avait été victime le sieur Ovide Legrand, marchand de bestiaux à Saint-Remy-Mal-Bâti.

On put suivre la trace du troupeau, que l'on vient de retrouver à Rœulx. L'auteur du vol de ces animaux est, comme on l'avait soupçonné, un certain Legros, ancien berger de M. Legrand.

Celui-ci avait déjà vendu cinq moutons à différentes personnes de la région. Les autres béliers furent retrouvés dans l'étable de M. François Berly, chez qui Legros avait pris pension.

Legros, qui est âgé de 72 ans, a été mis en état d'arrestation. Il s'est refusé à répondre aux questions que lui posaient les gendarmes.

PAS-DE-CALAIS

ANNAY-SOUS-LENS

Un garçon-brasseur cambriolé

Le 1er janvier, des cambrioleurs qui commencent bien leur année, sont venus rendre leur visite toujours désagréable à M. Hay, garçon brasseur, demeurant ruelle du Garde.

Il faut certainement que ces malandrins aient une parfaite connaissance des lieux et des habitudes des habitants de la maison pour avoir opéré aussi bien. Pendant que M. Hay était sorti avec ses enfants pour aller reconduire des parents qui étaient venus le voir, ils brisèrent un carreau de la fenêtre donnant par derrière; ils constatèrent alors que la poignée de l'espagnolette était cassée et que la tige ne fermait pas la fenêtre ; une simple poussée suffit alors pour ouvrir cette dernière.

Une fois dans la pièce ils « travaillèrent » avec une diligence étonnante.

Après avoir visité en vain les tiroirs des armoires, ils allèrent décrocher l'horloge où M. Hay avait placé le matin même une somme de 60 francs. Après avoir enlevé ce magot, ils se retirèrent dans la direction des jardins potagers. Dans le terrain on a remarqué des empreintes de pas.

Espérons que l'enquête menée minutieusement éclaircira cet étrange cambriolage.

ANGRES

Les cambrioleurs opèrent

UN CABARET EST SACCAGE

Des malandrins que la gendarmerie activement, recherche, apprirent que Mme veuve Pecquériaux, cabaretière rue de Givenchy, était en train de déménager. Ils se doutèrent que la cabaretière, qui avait enlevé toute sa literie, allait coucher à Lille en sa nouvelle demeure. Aussi résolurent-ils d'opérer dans la maison inhabitée.

Ils firent jouer les verrous de la porte de derrière, et, pratiquant une ouverture, en brisant un carreau qu'ils avaient préalablement enduit de savon noir auquel étaient mélangées plusieurs poignées de confettis. Puis ils se mirent au travail. Ils enlevèrent une belle bicyclette presque neuve, au cadre émaillé en noir, de nombreux objets mobiliers, des glaces, des couvertures, etc...

Ils s'attaquèrent à la pompe à bière et aux tuyaux de plomb ; ils firent main-basse sur toute la scène en étain laissée dans le portepots.

Les voleurs partirent par la porte du cabaret dont ils avaient fait sauter la serrure pour pouvoir charger plus en cas d'alerte.

Comme on le voit, leur visite a été des plus fructueuses : Mme Pecquériaux estime à 400 francs son mobilier volé ; M. Leroy, brasseur, évalue à 120 francs la pompe, son tuyaux et sa série disparus.

NŒUX-LES-MINES

SCÈNE TRAGIQUE

Un homme se tire quatre balles de revolver dans la poitrine

Dernièrement, Mme Grascoeur née Poilevel Léonie, 41 ans, ménagère, vivant depuis plusieurs années séparée de son mari, Grascoeur Alfred, 39 ans, demeurant à Lens, recevait de ce dernier une lettre lui demandant de l'argent et accompagnée de menaces.

Mme Grascoeur avant vu son mari à Lens alla prévenir les gendarmes, qui la reconduisirent à son domicile.

Alors qu'ils arrivaient près de l'habitation, un homme y entrait précipitamment.

Aussitôt plusieurs détonations retentissaient.

C'était Grascoeur Alfred qui venait de se loger 4 balles de revolver au-dessous du sein droit.

Un docteur appelé en toute hâte vint soigner le blessé, dont l'état n'est pas grave, et le fit transporter à l'hôpital de Béthune.

Interrogé, le mari déclara n'avoir jamais eu l'intention de tuer sa femme. Il voulait simplement quitter la vie.

Un mineur las de vivre

IL SE TIRE DEUX COUPS DE REVOLVER

Dimanche soir un ouvrier nommé Goffart s'est tiré dans le côté droit deux balles de revolver.

Un médecin, appelé en toute hâte, le fit transporter d'urgence à l'hôpital pour l'extraction des balles. A moins d'hémorragie, le désespéré ne paraît pas gravement atteint. On ne connaît pas la cause de cet acte de désespoir.

LEFOREST

ENTRE VOISINS. — Charles M... et Mme L... eurent une discussion ; les poules de l'un couraient dans le jardin de l'autre ; cela devait finir.

Après la dispute on se porta quelques injures ; aussi la gendarmerie a-t-elle verbalisé pour rixe.

De plus, Charles était légèrement pris de boisson lors de l'affaire ; un procès pour ivresse lui a donc été dressé en supplément.

WINGLES

VOLS DE CHARBON. — M. Emile Beaucourt, de Lens, à l'entreprise du déchargement des wagons de terres de fosses. Le charbon et le bois qui s'y trouvent sont sa propriété. Mais de nombreuses personnes vont quotidiennement ramasser ce charbon et ce bois sur le terri, causant par là-même un grand préjudice à l'entrepreneur et à ses ouvriers. C'est ainsi que M. Beaucourt estime à 2.000 francs le charbon volé l'année dernière.

Une surveillance particulière est exercée sur le terri et certes de nombreux voleurs se font pincer.

Dernièrement, Heimebois Louis avoua à M. Beaucourt être allé une vingtaine de fois sur le terri en compagnie de ses camarades de pension ramasser du combustible. Ils agissaient tous, paraît-il, sous l'instigation de la femme Martin, leur dame de pension, qui faisait le guet pendant le ramassage.

Une enquête est ouverte et des procès-verbaux ont été dressés.

VENDIN-LE-VIEIL

LES DEUX BLESSES DES FOURS A COKE. — Nous sommes heureux d'apprendre que l'état des deux victimes des accidents survenus aux «140» est des plus satisfaisants.

L'état de Mouille Auguste n'est même pas aussi grave que l'on ne l'aurait cru d'abord.

Un repos assez long suffira certainement pour le guérir de ses deux blessures qu'il a reçues à la tête et espérons que son rétablissement sera prompt.